



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2021
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Douzième réunion

Genève, 14 et 15 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la douzième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 14 avril 2021, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. État d'avancement du processus de ratification.
4. Session spéciale avec discours liminaire sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement.
5. Le Protocole sur l'eau et la santé et la mise en œuvre de son programme de travail pour 2020-2022 dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
6. Session spéciale sur le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement.

* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la douzième réunion (<https://unece.org/environmental-policy/events/twelfth-meeting-working-group-water-and-health>) dès que possible, mais le **31 mars 2021** au plus tard. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>), afin de se faire délivrer un badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au +41 22 917 1606.



7. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail pour 2020-2022.
8. Questions diverses.
9. Date et lieu de la treizième réunion.
10. Clôture de la session.

II. Annotations

1. L'objectif principal de la douzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) est de faire le point sur l'application du programme de travail pour la période 2020-2022 (ECE/MP.WH/19/Add.1-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1), tel qu'adopté par la Réunion des Parties au Protocole à sa cinquième session (Belgrade, 19-21 novembre 2019), en tenant compte en particulier des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les programmes de travail actuels et à venir. Le but de cette réunion est également de discuter de la manière de réunir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail. Enfin, la réunion comprendra des séances spéciales émaillées de présentations sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement et sur le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement.
2. La réunion s'ouvrira le mercredi 14 avril 2021 à 10 heures et s'achèvera le jeudi 15 avril 2021 à midi.
3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et le russe.
4. Tous les documents de la réunion pourront être consultés en ligne sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.
5. Tout au long de la réunion, le Groupe de travail sera encouragé à engager des discussions. En raison des contraintes de temps, les interventions et les déclarations des participants ne devraient pas dépasser deux minutes. Pour faciliter la conduite de la session, les délégations qui prévoient de faire une déclaration sont invitées à en informer le secrétariat à l'avance.

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau

Horaire indicatif : mercredi 14 avril, 10 heures-10 h 10

6. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants. Le Groupe de travail élira son président et son (ses) vice-président(s) pour l'exercice triennal 2020-2022.

2. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : mercredi 14 avril, 10 h 10-10 h 15

7. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

¹ Voir <https://unece.org/environmental-policy/events/twelfth-meeting-working-group-water-and-health>.

3. État d'avancement du processus de ratification

Horaire indicatif : mercredi 14 avril, 10 h 15-10 h 30

8. Au 29 janvier 2021, les 27 pays énumérés ci-après étaient Parties au Protocole sur l'eau et la santé : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tchéquie et Ukraine.

9. Les représentants des signataires et des autres États qui ne sont pas encore partie au Protocole seront invités à signaler tout fait récent ou prévu concernant l'adhésion de leur pays au Protocole.

4. Session spéciale avec discours liminaire sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement.

Horaire indicatif : mercredi 14 avril, 10 h 30-11 heures

10. M. Pedro Arrojo-Agudo, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, prononcera un discours liminaire dans lequel il plantera le décor en exposant l'état actuel de la mise en œuvre de ces droits dans la région paneuropéenne et au-delà et en proposant une réflexion sur le rôle que joue le cadre fourni par le Protocole dans leur réalisation progressive, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le Groupe de travail sera invité à se pencher sur la question.

5. Le Protocole sur l'eau et la santé et la mise en œuvre de son programme de travail pour 2020-2022 dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

Horaire indicatif : mercredi 14 avril, 11 heures-midi et 14 heures-16 heures

11. Le secrétariat conjoint présentera le document d'information intitulé « Protocol on Water and Health and the COVID-19 pandemic: relevance, perspectives and lessons learned » (Le Protocole sur l'eau et la santé et la pandémie de COVID-19 : pertinence, perspectives et enseignements à tirer), établi en coopération avec le Bureau du Protocole et les pays jouant conjointement le rôle de chefs de file pour les différents domaines d'activité. Le Groupe de travail sera invité à discuter à propos du document et à réfléchir au rôle du Protocole et de ses différents outils face à la pandémie et pour « reconstruire en mieux » et mieux aller de l'avant.

12. Le Groupe de travail, assisté par le secrétariat conjoint, examinera ensuite les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du Protocole pour 2020-2022, en s'appuyant sur de brèves interventions sur les réalisations essentielles et les principales activités prévues par les pays chefs de file en ce qui concerne les différents domaines d'activité suivants :

- a) Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la mise en œuvre du Programme 2030 par la définition d'objectifs et l'application de mesures correspondantes ;
- b) Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau ;
- c) Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel ;
- d) Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- e) Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;

- f) Accès équitable à l'eau et à l'assainissement : mettre en pratique le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement ;
- g) Amélioration de la résilience face aux changements climatiques ;
- h) Aide à l'application de la Convention au niveau national ;
- i) Procédure d'examen du respect des dispositions.

13. Le groupe de travail sera invité à réagir aux présentations faites et à prendre des décisions sur la hiérarchisation des activités, si nécessaire. Il sera également invité à tenir compte des aspects des activités menées au titre du Protocole en relation avec les questions de genre.

Document(s) :

Programme de travail pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/19/Add.1-
EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa dix-neuvième réunion
(ECE/MP.WH/C.1/2020/2-EUPCR/1611921/2.1/2020/CC/06)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa vingtième réunion
(ECE/MP.WH/C.1/2020/4-EUPCR/1611921/2.1/2020/CC2/06)

Documents informels

Protocol on Water and Health and the COVID-19 pandemic: relevance, perspectives and lessons learned

Report of the eleventh meeting of the Task Force on Target Setting and Reporting

Water, sanitation, hygiene and health: Policy brief (Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, 2020)²

National situational analysis of water, sanitation and hygiene in healthcare facilities in Serbia: Summary report (Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, 2020)³

Costing and financing of small-scale water supply and sanitation services (Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, 2020)⁴

Increasing resilience to climate change through the Protocol on Water and Health (projet de note d'information)

6. Session spéciale sur le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement

Horaire indicatif : jeudi 15 avril, 10 heures-11 heures

14. Cette session spéciale sera l'occasion de réfléchir à la manière d'attirer les investissements et de combler le déficit de financement dont souffre le secteur de l'eau et de l'assainissement dans la région paneuropéenne et au-delà. Un discours liminaire de M. Stef Smits, chargé de programme principal au Centre international de l'eau et de l'assainissement (IRC – Pays-Bas), plantera le décor pour la discussion en présentant les éléments essentiels

² Disponible à l'adresse suivante : www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2020/water,-sanitation,-hygiene-and-health-policy-brief-2020.

³ Disponible à l'adresse suivante : www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2020/national-situational-analysis-of-water,-sanitation-and-hygiene-in-health-care-facilities-in-serbia.-summary-report-2020.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2020/costing-and-financing-of-small-scale-water-supply-and-sanitation-services-2020.

du financement durable des services relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et en expliquant les principales stratégies en la matière.

15. Un groupe de travail composé de représentants de pays, d'organisations internationales et d'institutions de financement discutera des différentes perspectives pour l'analyse des besoins de financement et la mobilisation des fonds. Les participants au groupe de travail seront également invités à s'intéresser à ces questions sous l'angle de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la pandémie de COVID-19.

7. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail pour 2020-2022

Horaire indicatif : jeudi 15 avril, 11 heures-11 h 50

16. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de superviser la gestion des moyens financiers offerts par le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et le Fonds de contributions volontaires du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe pour la mise en œuvre du Protocole. Le Groupe de travail sera informé, sur la base d'un document informel établi par le secrétariat commun, de la situation financière de ces deux fonds, des contributions reçues, des fonds utilisés et des ressources qu'exigera la mise en œuvre du programme de travail pour 2020-2022.

17. À cet égard, le Président du Bureau du Protocole informera les participants de l'action menée par le Bureau et le secrétariat commun pour collecter des fonds en vue de réunir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail pour 2020-2022, ainsi que des contributions des Parties. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les informations fournies et à étudier les moyens d'atteindre le niveau de soutien financier nécessaire.

18. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales et non gouvernementales compétentes, ainsi que d'autres partenaires, seront invités à informer le Groupe de travail de la contribution qu'ils comptent apporter aux activités prévues dans le programme de travail, notamment financièrement et en nature.

Document(s)

Programme de travail pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/19/Add.1-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1)

Document informel

Overview of contributions and expenditures related to the Protocol and resources required up to the sixth session of the Meeting of the Parties compared with funds raised.

8. Questions diverses

Horaire indicatif : jeudi 15 avril, 11 h 50-11 h 55

19. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

9. Date et lieu de la treizième réunion

Horaire indicatif : jeudi 15 avril, 11 h 55-midi

20. Le Groupe de travail fixera à titre provisoire la date et le lieu de sa treizième réunion.

10. Clôture de la session

21. Le Président prononcera la clôture de la réunion le jeudi 15 avril 2021, à midi.
-